Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-32 en date du 12/05/2015 concernant un aménagement de sécurité dans le village des Allois :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 Mai 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 05 Mai 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, DUCHEZ Michel, BABAUDOU Pascal, DUBREUIL Marc, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, BERGER Thierry, DUFOUR Aurore, LATOUR Christelle, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale en vue de réaliser un aménagement de sécurité dans le village des Allois.

En effet certains véhicules venant d'Eyjeaux, sur la route départementale 65, abordent l'entrée de l'agglomération des Allois à une vitesse parfois trop élevée. La commune pourrait donc faire réaliser un marquage au sol invitant les automobilistes au ralentissement. Afin d'améliorer la lisibilité de ce dispositif et avec l'accord du Conseil Départemental, la commune pourrait également faire déplacer les panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération de 70 mètres en direction d'Eyjeaux.

Le coût d'objectif de l'opération a été estimé à 2 200,00 euros TTC. Le maire présente un plan de financement établi comme suis qui prévoit de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

DEPENSES	
Travaux	5200,00
TOTAL TTC	5200,00

RECETTES	
Subvention CG 50 %	2166,00
TVA récupéré en n+1	820,00
Fonds propres	2214,00
TOTAL	5200,00

Vu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'étude réalisée par l'ATEC et le coût d'objectif global de l'opération soit 5 200,00 euros TTC.

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **20 mai 2015** et transmise à la Préfecture.

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

MANDATE le Maire pour demander l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

A La Geneytouse, le 15 Mai 2015
Le Maire,

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE HTE-VIENNE

Alain FAUCHER

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 21 MAI 2015

PREFECTURE de la HAUTE-VIENNE

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **20 mai 2015** et transmise à la Préfecture.